



URGENT : MESURES IMMÉDIATES NÉCESSAIRES

À : **TOUS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS**
De : **Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang***
Objet : **AVIS DE PHASE DE RETOUR À LA NORMALE**

Avis sur l'état des réserves nationales

Date et heure d'émission	2022-06-20, 0600 (HNE)
Phase	PHASE DE RETOUR À LA NORMALE
Produit(s)	Concentrés de globules rouges (CGR) O- et B-
Description	<p>La phase de retour à la normale pour les CGR O- et B- reste en vigueur.</p> <p>Bien qu'encore inférieurs aux valeurs optimales, nous prévoyons que les niveaux des réserves sont en passe de s'améliorer. Ces niveaux demeurent toutefois précaires, car la Société canadienne du sang continue d'observer une baisse des collectes en raison des annulations de rendez-vous et des rendez-vous manqués. De plus, on craint une augmentation de la demande lors du long week-end de juillet. Il est donc important que les hôpitaux ne dépassent pas les niveaux maximums prédéfinis en phase verte pour leurs réserves.</p>

Conséquences pour les hôpitaux	<p><u>Mesure requise</u></p> <p>Nous demandons aux hôpitaux de continuer à gérer leurs réserves avec prudence et de ne pas dépasser les niveaux maximums prédéfinis en phase verte.</p> <p>Nous recommandons aux hôpitaux de veiller à l'utilisation appropriée des produits sanguins. Les recommandations qui ont déjà été diffusées et qui devraient continuer à être renforcées sont les suivantes :</p> <p>CGR O- Appliquez les pratiques exemplaires élaborées par le Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins : Gestion et utilisation des réserves de culots globulaires du groupe O RhD négatif.</p> <p>Tous les CGR de rhésus négatif Le Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang recommande d'appliquer les pratiques exemplaires suivantes pour tous les CGR de rhésus négatif, ce qui est particulièrement important pour les CGR du groupe B- en raison du faible niveau de ces réserves.</p>
---------------------------------------	--

	<p>Recommandations pour une utilisation appropriée des CGR de rhésus négatif, TOUS GROUPES CONFONDUS</p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="375 197 1585 243"> <p>Indications obligatoires : toujours utiliser du CGR de rhésus négatif</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="375 243 1585 344"> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes en âge de procréer (45 ans ou moins) de rhésus négatif • Personnes possédant un anti-D allogénique </td> </tr> <tr> <td data-bbox="375 344 1585 390"> <p>Indications hautement recommandées : si possible, utiliser du CGR de rhésus négatif</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="375 390 1585 478"> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif (tous âges confondus) devant, ou susceptibles de, recevoir des transfusions régulières de CGR (p. ex. personnes souffrant d'hémoglobinopathies) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="375 478 1585 604"> <p>Indications acceptables : l'utilisation de CGR de rhésus négatif est acceptable, mais préférer du CGR de rhésus positif si les réserves de CGR de rhésus négatif sont très limitées</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="375 604 1585 688"> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif n'étant pas en âge de procréer et ne nécessitant pas la transfusion d'un large volume de sang </td> </tr> <tr> <td data-bbox="375 688 1585 777"> <p>Indications probablement inacceptables si les réserves de CGR de rhésus négatif sont limitées</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="375 777 1585 877"> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif ne possédant pas d'anti-D allogénique et n'étant pas en âge de procréer nécessitant la transfusion d'un large volume de sang (plus de 4-6 unités) </td> </tr> </table>	<p>Indications obligatoires : toujours utiliser du CGR de rhésus négatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes en âge de procréer (45 ans ou moins) de rhésus négatif • Personnes possédant un anti-D allogénique 	<p>Indications hautement recommandées : si possible, utiliser du CGR de rhésus négatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif (tous âges confondus) devant, ou susceptibles de, recevoir des transfusions régulières de CGR (p. ex. personnes souffrant d'hémoglobinopathies) 	<p>Indications acceptables : l'utilisation de CGR de rhésus négatif est acceptable, mais préférer du CGR de rhésus positif si les réserves de CGR de rhésus négatif sont très limitées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif n'étant pas en âge de procréer et ne nécessitant pas la transfusion d'un large volume de sang 	<p>Indications probablement inacceptables si les réserves de CGR de rhésus négatif sont limitées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif ne possédant pas d'anti-D allogénique et n'étant pas en âge de procréer nécessitant la transfusion d'un large volume de sang (plus de 4-6 unités)
<p>Indications obligatoires : toujours utiliser du CGR de rhésus négatif</p>									
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes en âge de procréer (45 ans ou moins) de rhésus négatif • Personnes possédant un anti-D allogénique 									
<p>Indications hautement recommandées : si possible, utiliser du CGR de rhésus négatif</p>									
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif (tous âges confondus) devant, ou susceptibles de, recevoir des transfusions régulières de CGR (p. ex. personnes souffrant d'hémoglobinopathies) 									
<p>Indications acceptables : l'utilisation de CGR de rhésus négatif est acceptable, mais préférer du CGR de rhésus positif si les réserves de CGR de rhésus négatif sont très limitées</p>									
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif n'étant pas en âge de procréer et ne nécessitant pas la transfusion d'un large volume de sang 									
<p>Indications probablement inacceptables si les réserves de CGR de rhésus négatif sont limitées</p>									
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif ne possédant pas d'anti-D allogénique et n'étant pas en âge de procréer nécessitant la transfusion d'un large volume de sang (plus de 4-6 unités) 									
<p>Complément d'information</p>	<p>Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'agent de liaison de la Société canadienne du sang; 2. votre représentant au Comité provincial/territorial d'urgence pour la gestion du sang; 3. votre représentant au comité hospitalier d'urgence pour la gestion du sang. 								

* Le Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang est constitué de représentants du Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins, du Comité de liaison provincial-territorial et de membres du personnel de la Société canadienne du sang. Il formule des recommandations et conseille les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé, les hôpitaux et les autorités régionales de la santé, de même que la Société canadienne du sang, pour favoriser une réponse uniforme et coordonnée en cas de grave pénurie de sang au Canada.

Pour en savoir plus sur le Plan national de gestion en cas de pénuries de composants sanguins labiles, consultez le site suivant : [Blood Shortage | National Advisory Committee on Blood and Blood Products \(NAC\) \(nacblood.ca\)](http://nacblood.ca). Si vous souhaitez obtenir le présent avis dans un format accessible, communiquez avec l'agent de liaison avec les hôpitaux de la Société canadienne du sang de votre région.